

## **Le SNRC signe le Pacte de responsabilité**

ZePros News - 03/05/16

Le Syndicat national de la restauration collective (SNRC) signe le Pacte de responsabilité et confirme le dynamisme du dialogue social dans le secteur avec 4 nouveaux avenants à la Convention collective.

La signature du Pacte de responsabilité dans le secteur de la restauration collective met l'accent sur l'embauche des jeunes et le maintien des seniors dans l'emploi. Par cet accord, les partenaires sociaux s'engagent sur le renforcement de différentes mesures favorisant l'employabilité des collaborateurs des sociétés de restauration collective (tutorat, formation professionnelle, alternance...). « Ils confirment le dynamisme et le réalisme du dialogue social dans la branche », souligne le SNRC.

Le Pacte de responsabilité proposé par le gouvernement s'inscrit depuis 2014 dans une volonté forte de rétablir durablement la compétitivité des entreprises au service de l'investissement et de l'emploi. C'est un enjeu majeur pour les entreprises de la restauration collective concédée qui sont directement tributaires des moyens financiers de leurs clients (écoles, maisons de retraites, entreprises, administrations publiques, etc.). Les partenaires sociaux de la branche restauration collective ont ouvert, dès le mois de décembre 2014, une négociation pour aboutir à des décisions tant qualitatives que quantitatives sur les leviers favorisant l'attractivité de la branche et l'employabilité de ses collaborateurs.

### **Embaucher 7 000 jeunes d'ici 3 ans**

Le Pacte de responsabilité de la restauration collective se fixe comme objectif l'embauche de 7 000 jeunes d'ici 3 ans, avec la volonté de doubler le nombre de contrats de professionnalisation. Pour y parvenir, la profession accentuera ses actions de promotion des métiers et des filières de formation en direction des élèves, des parents, des enseignants et des conseillers d'orientation.

Par ailleurs, les salariés de plus de 55 ans se verront proposer des mesures d'accompagnement leur permettant de poursuivre leur carrière en favorisant l'accès à la formation en anticipant l'évolution des carrières professionnelles. De façon plus large, le développement des compétences et des qualifications est encouragé pour permettre à des personnes disposant d'un faible niveau de qualification d'accéder à des emplois durables : gestion dynamique et sécurisation des parcours professionnels, fidélisation, professionnalisation des métiers, création de CQP, équilibre vie professionnelle/vie familiale, etc.

### **Quatre nouveaux avenants**

Cet accord s'accompagne d'un calendrier de négociations portant sur les frais de santé et de prévoyance et sur la mise en place d'un Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco).

Il est complété de 4 avenants qui marquent des avancées dans le dialogue social de la branche :

- mise en place d'un 13e mois, généralisé au niveau de la branche alors qu'il existait déjà dans de nombreuses sociétés ;
- évolution des minima conventionnels : le secteur confirme le premier niveau d'entrée dans la grille au-dessus du smic ;
- garanties et contreparties au temps partiel ;
- classification des fonctions supports, qui complète l'accord initial sur les fonctions opérationnelles et la création de nouveaux CQP.

« Le Pacte de responsabilité et ces avenants s'ajoutent à tous ceux déjà signés depuis plusieurs années qui traduisent la volonté des partenaires sociaux d'entretenir un dialogue social dynamique et pragmatique », commente le SNRC.